

Un système zonal de primes pour les travailleurs du Nord – Un exemple de géographie appliquée (suite et fin)

Louis-Edmond Hamelin

Volume 15, Number 34, 1971

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/020941ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/020941ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Hamelin, L.-E. (1971). Un système zonal de primes pour les travailleurs du Nord – Un exemple de géographie appliquée (suite et fin). *Cahiers de géographie du Québec*, 15(34), 5–27. <https://doi.org/10.7202/020941ar>

**UN SYSTÈME ZONAL DE PRIMES
POUR LES TRAVAILLEURS DU NORD**
Un exemple de géographie appliquée
*(suite et fin) **

par

Louis-Edmond HAMELIN

Centre d'Études nordiques, université Laval, Québec

2. Zonation nordique de la réalité canadienne

Dans cette étude de l'emploi nordique, une chose reste à définir, le Nord canadien lui-même. Il faut à la fois fournir une définition du Nord, fixer les limites méridionales de la région, établir des éléments de gradation latitudinale et suggérer un vocabulaire approprié. Une connaissance précise du Nord est la condition fondamentale de l'établissement de justes allocations nordiques.

Un indice

Les définitions du Nord sont d'abord fonction des critères retenus pour juger de la situation. Profitant des recherches polaires des vingt-cinq dernières années, nous nous sommes arrêté sur une famille de dix critères significatifs, convergents et se rapportant aux principales situations septentrionales : latitude, chaleur de l'été au-dessus de 6°C (43°F), froid de l'année au-dessous de 0°C (32°F), types de glace (dans le sol, sur la terre ou sur la mer), précipitations totales, développement de la couverture végétale, accessibilité (aérienne et autre), nombre d'habitants ou densité démographique régionale, enfin, degré de l'activité économique. L'on remarque que ces dix critères se partagent en trois groupes : une variable d'identification, la latitude, cinq éléments d'ordre naturel, quatre facteurs d'ordre humain. Un tel indice, de conception globale, se veut représentatif de situations non plus saisonnières mais établies à longueur d'année. Ainsi, le Nord, plutôt de n'être qu'un fait physique, voire même climatique, devient une région reflétant des caractéristiques naturelles et humaines. C'est un tel milieu global qui accueille le travailleur venant du Sud.

L'usage de l'indice est très simple pourvu que l'on ait l'information pertinente concernant les lieux à définir ; les atlas détaillés fournissent une bonne partie de la documentation requise. Chaque facteur exprime, pour un lieu, une certaine quantité de valeurs polaires (VAPO) dont par définition

* La première partie de cet article a été publiée dans *Cahiers de géographie de Québec*, n° 33, décembre 1970, p. 309-328.

le nombre est inférieur à cent (tableau 5). La somme des dix pointages individuels correspondant à chaque facteur donne le volume nordique total du poste étudié. Le maximum de 1 000 VAPO est théoriquement atteint au pôle. Un VAPO représente donc le millième de la quantité polaire maximale. Exemple théorique ; si en un lieu chaque facteur donne 50 points, le total des dix facteurs fait 500 ; vue par rapport au sommet de 1 000 VAPO, cette sommation correspond à une nordicité strictement moyenne ; c'est presque le cas de Povungnituk (Puvirnituk), dans le Québec, qui possède en totalité 502 VAPO.

Les scrupules méthodologiques concernant notre propre méthode de calcul se sont grandement dissipés par suite de travaux parallèles qui ont été récemment portés à notre connaissance. En 1969, le *Meteorological Branch* de Toronto a publié une carte climatique du Canada basée sur quatre critères naturels ¹¹. La démarche est très voisine de la nôtre ; le maximum des points à recueillir dans un lieu est de 100. Exemple : un poste qui a moins de 1 500 unités de refroidissement éolien récolte 25 points, à cette enseigne ; si l'obscurité dielle (inversement définie par moins de cinq heures de lumière entre le lever et le coucher du soleil) ne se prolonge pas au-delà de 3 mois, ce poste obtient en outre 21 points ; si ce lieu connaît moins de 290 jours de précipitations, il recueille 18 autres points et, enfin, si cette agglomération enregistre moins de 20 000 jours-degrés par an (température supérieure à 65°F), elle ne ramasse ici que 8 points, ce qui fait un total de 72 unités caractérisant le temps. Une telle valeur cumulée se rencontre dans le centre de l'archipel arctique, seuil de ce que nous appelons l'Extrême Nord. À partir de leurs calculs de nordicité climatique, les auteurs ont couvert d'isolignes l'ensemble du Canada, un peu comme nous le faisons. Ces points « climatiques » composent 47% du nombre total de points prévus dans l'échelle de l'indemnité d'isolement destinée aux travailleurs nordiques ; le complément des points est fourni par l'apport des facteurs population, toundra et transport saisonnier.

Le second exemple vient des travaux de Burkhanov sur la régionalisation du Nord russe d'après l'optique de l'ingénieur. Pour ce faire, il utilise dix critères physiques et trois critères humains ; chacun fournit une certaine valeur singulière dont l'addition donne la totalité polaire ; celle-ci est exprimée en pourcentage des valeurs de l'URSS de base ; en utilisant notre terminologie, le Grand Nord serait au niveau de 530%, le Moyen Nord à celui de 360 et le Pré Nord à 160. Ces recherches récentes sont non seulement basées sur des méthodes semblables aux nôtres mais le résultat donne des zonations du Nord bien comparables. Nous nous sentons un peu confirmé dans nos hypothèses de travail mises au point il y a près de dix ans.

Limites du Nord

Un pas de plus consiste à réunir par des traits les lieux de l'hémisphère boréal qui possèdent le même nombre d'unités nordiques, c'est-à-dire la même nordicité ; les météorologistes procèdent ainsi dans le cas des valeurs

¹¹ Voir première partie en I. 2, p. 319, *Le système fédéral*.

Tableau 5 *Table de calcul de l'indice nordique (d'après HAMELIN, 1968)*

Critères	Classes	« Valeurs Polaires » ou VAPO correspondantes aux classes
1. <i>Latitude</i>	à 90° 80° 70° 60° 50° 45°	100 77 55 33 11 0
2. <i>Chaleur estivale</i>	0 jour au-dessus de 42° F (5,6° C) 40 jours " " 60 " " " 80 " " " 100 " " " 120 " " " 135 " " " + de 150 " " "	100 80 70 60 45 30 20 0
3. <i>Froid annuel</i>	+ de 12 000 jours-degrés au-dessous de 32° F (0° C) 10 000 " " 8 500 " " 7 000 " " 5 250 " " 3 500 " " 2 250 " " - de 1 000 " "	100 85 75 65 45 30 15 0
4. <i>Types de glace</i> 4-a Gélisol	Pergélisol continu et épais de 1 500 pieds (457 m) Pergélisol discontinu Gélisol pendant 9 mois Gélisol pendant 4 mois Gélisol pendant moins de 1 mois	100 60 50 20 0

Tableau 5 (suite) *Table de calcul de l'indice nordique*

Critères	Classes	« Valeurs Polaires » ou VAPO correspondantes aux classes
4-b ou Glaces flottantes	Pack permanent dans l'océan arctique	100
	Pack dans mer péri-arctique (Baffin)	90
	Pack pendant 9 mois	60
	Pack pendant 6 mois	40
	Pack pendant 4 mois	20
	Pack pendant moins de 1 mois	0
4-c ou Glaciers	Calotte épaisse de 5 000 pieds (1 524 m) et plus	100
	Nappe d'environ 1 000 pieds (304 m)	60
	Névé	20
	Manteau nivéal de moins d'un pouce (2,5 cm)	0
5. Précipitations totales	inférieures à 4 pouces (100 mm)	100
	" " 8 pouces (200 mm)	80
	" " 12 pouces (300 mm)	60
	" " 16 pouces (400 mm)	30
	supérieures à 20 pouces (500 mm)	0
6. Couverture végétale	Désert pierreux	100
	Toundra légère	80
	Toundra épaisse et arbustes	60
	Forêt ouverte (subarctique ; <i>parkland</i>)	40
	Forêt (de conifère) forte	0
7. Accessibilité autrement que par air (transport lourd)	Aucun service	100
	Service saisonnier : 1 fois l'an	80
	pendant 2 mois	60
	pendant 6 mois ou 2 « saisons »	40
	Service à longueur d'année : un seul moyen plus d'un moyen	20 0

Tableau 5 (suite) *Table de calcul de l'indice nordique*

<i>Critères</i>	<i>Classes</i>	<i>« Valeurs Polaires » ou VAPO correspondantes aux classes</i>
8. <i>Services aériens</i>	Location additionnelle sur 1 000 milles (1 600 km) Location additionnelle sur 300 milles (480 km) Location additionnelle sur 30 milles (48 km) Service régulier, deux fois par mois Service régulier, huit fois par mois Service régulier, plus de trente fois par mois	100 80 60 40 15 0
9. <i>Population</i> 9-a Nombre d'habitants dans l'agglomération	Aucun 25 Environ 500 Environ 1 000 Environ 3 000 Plus de 5 000	100 90 75 60 20 0
9-b ou Densité démographique de la région (100 000 milles carrés ou 256 000 km ²)	Non habitée 0,01 habitant au mille carré (0,004 hab. au km ²) 1, habitant " " " (0,4 hab. au km ²) 2,5 habitants " " " (1, hab. au km ²) 5, habitants " " " (2 hab. au km ²) 10 habitants " " " (4 hab. au km ²)	100 90 70 50 25 0
10. <i>Degré de l'activité économique</i>	Aucune production, même prévisible Prospection mais aucune exploitation Cueillette, ou extraction, ou artisanat Concentration de minerai, entreposage, terminus Grande entreprise de type « secondaire » Centre interrégional de services multiples	100 80 50 30 15 0

Tableau 6 *Nordicité comparée par critère en VAPO **

<i>Critères</i>	<i>Schefferville</i>	<i>Fairbanks</i>	<i>Verkhoïansk</i>	<i>Ny-Ålesund</i>	<i>Keewatin intérieure</i>
Latitude	21	42	44	75	42
Chaleur, été	37	10	62	70	60
Froid, année	42	65	100	85	75
Glaces	60	50	90	90	75
Précipitations	0	65	90	60	90
Couverture végétale	40	15	40	80	80
Accessibilité terrestre	20	25	50	50	100
Services aériens	20	35	40	75	100
Population	20	0	50	60	90
Activité économique	35	30	65	92	100
Nordicité totale	295	337	631	737	812

* HAMELIN, Louis-Edmond, *Un indice polaire*, Communication, Association canadienne des Géographes, Vancouver, juin 1965.

Tableau 7 Valeur nordique totale de quelques centres canadiens *

<i>Zone vue du sud au nord</i>	<i>Latitude des zones le long du 96^e degré de longitude</i>	<i>Lieux représentatifs de la zone</i>	<i>VAPO (valeurs polaires)</i>
Pré Nord	vers le 50 ^e parallèle	Rouyn-Noranda (Québec)	113
		Sept-Îles (Québec)	133
		Chibougamau (Québec)	151
		Prince Albert (Sask.)	178
Moyen Nord	du 50 ^e au 59 ^e	Moosonee (Ontario)	270
		Gagnon (Québec)	277
		Whitehorse (Yukon)	283
		La Ronge (Sask.)	340
		Fort Smith (Mackenzie)	343
		Yellowknife (Mackenzie)	390
		Chutes du Churchill ou Hamilton	432 **
		Dawson (Yukon)	435
		Churchill (Manitoba)	450
		Chimo (Québec)	459
Grand Nord	du 69 ^e au 74 ^e	Povungnituk ou Puvirnituq (Québec)	502
		Aklavik (Mackenzie)	511
		Frobisher (Franklin)	584
		Centre de la Mer d'Hudson	622
		Coral Harbour (Keewatin)	662
		Cambridge (Franklin)	690
		Resolute (Franklin)	775
		Île de Melville (Franklin)	865
Alert (Franklin)	878		

* Calcul d'après l'indice nordique précédemment défini. Théoriquement, le pôle obtient 1 000 VAPO. Il faut un minimum de 200 VAPO pour être vraiment dans le Nord.

** Calcul fait avant l'installation du chantier ; depuis, il s'est fait une « dénordification » d'environ 150 VAPO ; l'agglomération reste toutefois rattachée au Moyen Nord.

égales de température, de pression ou de précipitations. Certaines de ces lignes représentent naturellement des fronts ou seuils géographiques importants. Il nous a semblé que l'isoligne de 200 VAPO pouvait être utilisée comme limite sud générale du monde nordique. Cette frontière, large de 50 kilomètres environ, recouvre localement la limite méridionale du subarctique thermique qui se tient généralement plus au sud. Au Canada, la frange du monde nordique suit la partie orientale de la Côte-Nord du Saint-Laurent, évite l'Abitibi, se maintient de là jusqu'au Manitoba près du 50^e degré de latitude, touche au secteur médian de la Rivière de la Paix, atteint le sud-est de l'Alaska et se redresse vers le nord-ouest en longeant les chaînes côtières de la Colombie septentrionale. Cette ligne démographique majeure place plus de 70% du

territoire canadien à l'intérieur des pays froids de latitude. De par sa superficie, le Canada, beaucoup plus que la Norvège, est donc vraiment un pays nordique. Cette frontière méridionale du Nord est capitale dans l'attribution des indemnités.

Il n'est pas suffisant de localiser le Nord ; il faut aussi le définir au niveau de ses diversités régionales. La moindre expérience révèle un accroissement de la nordicité avec les latitudes mais ce n'est pas régulièrement que celle-ci s'amplifie vers le pôle ; par exemple, elle monte plus rapidement du Saskatchewan au Keewatin qu'elle ne le fait de l'Alberta au Mackenzie, régions pourtant voisines. Quoiqu'il en soit, on connaît une dégradation des conditions dites tempérées du sud vers le nord. L'indice nordique, défini plus haut, permet de mesurer les variations spatiales de la nordicité.

Zones nordiques

Le Nord canadien proprement dit, sans compter le Pré Nord, comprend trois zones bien distinctes.

*Le Moyen Nord*¹²

Au-dessus du Pré Nord, cette proche banlieue du Canada de base, s'étend la plus vaste bande nordique individuelle du Canada, celle du Moyen Nord ; large d'environ 800 kilomètres, cette auréole s'étire du Labrador au Yukon en englobant la Baie de James. Climatiquement, il s'agit d'une région surtout subarctique. Économiquement, après avoir été le royaume du castor, elle est devenue le domaine des « lanciers » pionniers ; par exemple, celui qui relie la Rivière de la Paix et le Grand lac des Esclaves. Les voies de communication orientées « verticalement » caractérisent cette zone : rail de Schefferville, rail de Churchill, route d'Alaska, voie fluviale du Mackenzie, itinéraires aériens. Malheureusement, ces pénétrations linéaires ne sont cependant pas reliées en longitude. L'indice absolu de ce nord médian varie de 200 à 500 VAPO. Cette région de plus de 200 000 habitants marque la fin de l'extension continue vers le nord des « bases » sudistes. Les capitales « territoriales » de Whitehorse et de Yellowknife sont situées dans cette bande de moyenne nordicité. L'on pourrait distinguer deux sous-zones : au nord, le périarctique ou *Upper Middle North* (p.e. Churchill au Manitoba), au sud, le Bas Nord ou l'arrière-pays du Canada de base ou *Lower Middle North* (p.e. Manic V au Québec).

Le Grand Nord

Le Grand Nord a un indice de 500 à 800 VAPO. C'est le Nord arctique plus différent du Moyen Nord que celui-ci ne l'était du Pré Nord. Le Grand Nord s'étend de part et d'autre du détroit qui sépare le continent des îles polaires ; il comprend à la fois des péninsules (Ungava, Keewatin), des îles

¹² Dans *Polar Record*, vol. 15, 1970, p. 71, D. Judd écrit : « Middle North may have first been coined by professor Louis-Edmond Hamelin of Université Laval in the 1950 ' ». En fait, c'est entre 1952 et 1964 que sont apparus graduellement dans des publications les termes de notre zonation nordique ; plus précisément, nous parlons de Moyen Nord depuis 1960.

(Baffin, Victoria) et des nappes d'eau salée (détroit d'Hudson, golfe de Foxe, détroit de Parry) ; le Grand Nord est autant maritime que continental. Sur ce quart de l'espace « canadien » vivent seulement 17 000 habitants, dont les Esquimaux. L'amplitude hiver-été reste forte. Désert d'oasis de résidence, ce pays est économiquement très déficitaire. Les dépenses des gouvernements (défense, recherches, administration, équipement) sont beaucoup plus considérables que l'engagement du capital privé. Le Grand Nord et l'Extrême Nord sont un peu le nord de l'État.

L'Extrême Nord

Enfin, l'Extrême Nord couvrant moins de 10% du Canada possède une nordicité encore plus sévère : pays de glaces permanentes sur mer (pack péri- ou inter-insulaire) ou sur terre (glaciers dont ceux d'Ellesmere) ou en profondeur (sol gelé jusqu'à plus de 500 mètres à l'île de Melville). Nansen désignait le Haut Arctique zone de glaces et d'obscurité ; en fait, les nuits de 24 heures se répètent durant environ 140 jours à l'extrémité septentrionale du Canada. C'est au travers des glaces flottantes, dans les chenaux de l'Extrême Nord, que le *Manhattan* cherchait difficilement la voie du pétrole, au cours de l'été 1969. Une région quasi vide à l'exception de quelques postes de présence dont Alert. Aux deux bouts d'un court été, c'est bien « l'envers du Paradis terrestre » (Gabrielle Roy).

En observant les différentes masses nordiques d'un point de vue provincial, l'on constate que c'est le Québec qui comprend le plus de Grand Nord ; la dispute fédérale-provinciale concernant la juridiction des Esquimaux ne pouvait pratiquement pas se produire en dehors du Nord québécois. L'on voit également que l'Ungava arctique subit une nordicité plus rigoureuse que le Mackenzie central, pourtant sis à des latitudes équivalentes. Les vraies conditions nordiques ne sont donc pas seulement fonction de la distance du pôle. Vers le 100° degré de longitude, et sur une même latitude, l'on constate bien que la « polarité » est plus élevée au centre du pays que sur les littoraux de l'Atlantique ou du Pacifique ; que l'on en juge par la concavité des lignes iso-nordiques, par exemple au nord de Cambridge sur l'île de Victoria et à l'ouest de Churchill à la frontière du Manitoba-Saskatchewan. L'ensemble de la Mer d'Hudson fait transition entre le Moyen Nord et le Grand Nord.

Tableau 8 *Population nordique du Canada en 1966* *

<i>Région</i>	<i>Nombre d'habitants</i>
Écoumène principal	16 698 228
Pré Nord **	3 488 152
Moyen Nord	210 546
Grand Nord	17,814
Extrême Nord	140
Total du Canada	20 014 880

* Calcul par L.-E. HAMELIN et Gilles CAYOUEE.

** Ne comprend que la partie du Pré Nord qui se trouve en dehors de l'écoumène principal.

Le Canada, qui possède plus de territoires dans le Grand Nord et dans l'Extrême Nord réunis que dans le seul Moyen Nord, apparaît désavantagé par rapport à son vis-à-vis soviétique, à son voisin alaskien et surtout aux pays du *Norden*. Étant donné cette situation, c'est dans la partie canadienne du monde nordique que les primes aux travailleurs devraient être les plus élevées.

Le Canada est vraiment un pays nordique, le royaume du froid étant surtout lié à des facteurs cosmiques, à l'« advection » dans la circulation générale de l'air et à la réflectivité nivo-glacielle saisonnière. Vue dans le détail, la nordicité est très différentielle. Elle l'est d'abord dans l'espace. Ainsi se présentent des déviations mésorégionales de l'ordre d'une centaine de VAPO (l'écart ponctuel peut même dépasser 200 unités à l'intérieur d'une étendue de quelques dizaines de milles de diamètre). Les valeurs polaires des tableaux 6 et 7 sont celles de lieux organisés et donnent une image minimale de la position nordique du Canada. Sur une courte distance, la nordicité peut s'accroître pour des causes physiques ou humaines. Du côté naturel, l'altitude ou le contact mer-terre apporte des changements assez marqués ; par exemple au Yukon, du lac Kluane au massif voisin de St. Elias, la nordicité augmente d'environ 130 VAPO. Également du côté humain, l'on peut rencontrer des gradients brusques ; comparons Schefferville à un point isolé situé à 25 milles ; si les valeurs physiques changent très peu, les facteurs humains, à eux seuls, vont donner une nordicité sectionnelle de 340 à la place de celle de 95, soit 245 VAPO de plus. Chaque fois qu'il s'agit d'un tel passage d'une agglomération bien constituée à un môle répulsif de l'écoumène, un écart de cet ordre peut se produire. Par contre, un point de même caractère et éloigné de la même distance (25 milles) de Verkhoïansk en URSS ne possède que 45 VAPO de plus ; un exemple comparable appliqué au Keewatin intérieur donnerait d'aussi faibles valeurs de différenciation. Seuls des calculs, établis au besoin, permettraient de préciser ces anordissements locaux, faits bien réels. Dans le cas théorique d'une dénivellation positive de 100 VAPO, la prime dont nous parlerons tantôt serait accrue de \$ 300 par an. La nordicité est également différentielle dans le temps, étant donné le choix des critères. La nordicité totale des lieux et des régions évolue avec les changements bioclimatiques, les découvertes techniques et les conditions générales du développement du pays. Cette mobilité ne fait que refléter la vie de toute région. Il est indiscutable que l'exploitation du minerai de fer du Québec-Labrador central a diminué la nordicité de cette région auparavant très enclavée. En 1941, le futur site de Knob Lake¹³ avait 533 VAPO mais, en 1966, la ville de Schefferville n'en avait plus que 295. À Chibougamau, au début du siècle, il aurait fallu payer des primes alors qu'il est à peine nécessaire d'en verser maintenant. Inversement, un lieu peut évoluer dans

¹³ L'extraction du minerai a débuté en 1954. Par suite d'un changement dans la choronymie, la bourgade de Knob Lake est devenue Schefferville (d'après l'anthropologue L. Scheffer, évêque).

le sens d'un accroissement de sa nordicité ; ce fut le cas de Dawson après la fièvre de l'or. Des calculs périodiques de l'indice nordique permettraient de suivre ce dynamisme géographique, évolution que ne saisit pas du tout le trait taïga-toundra à évolution énormément plus lente.

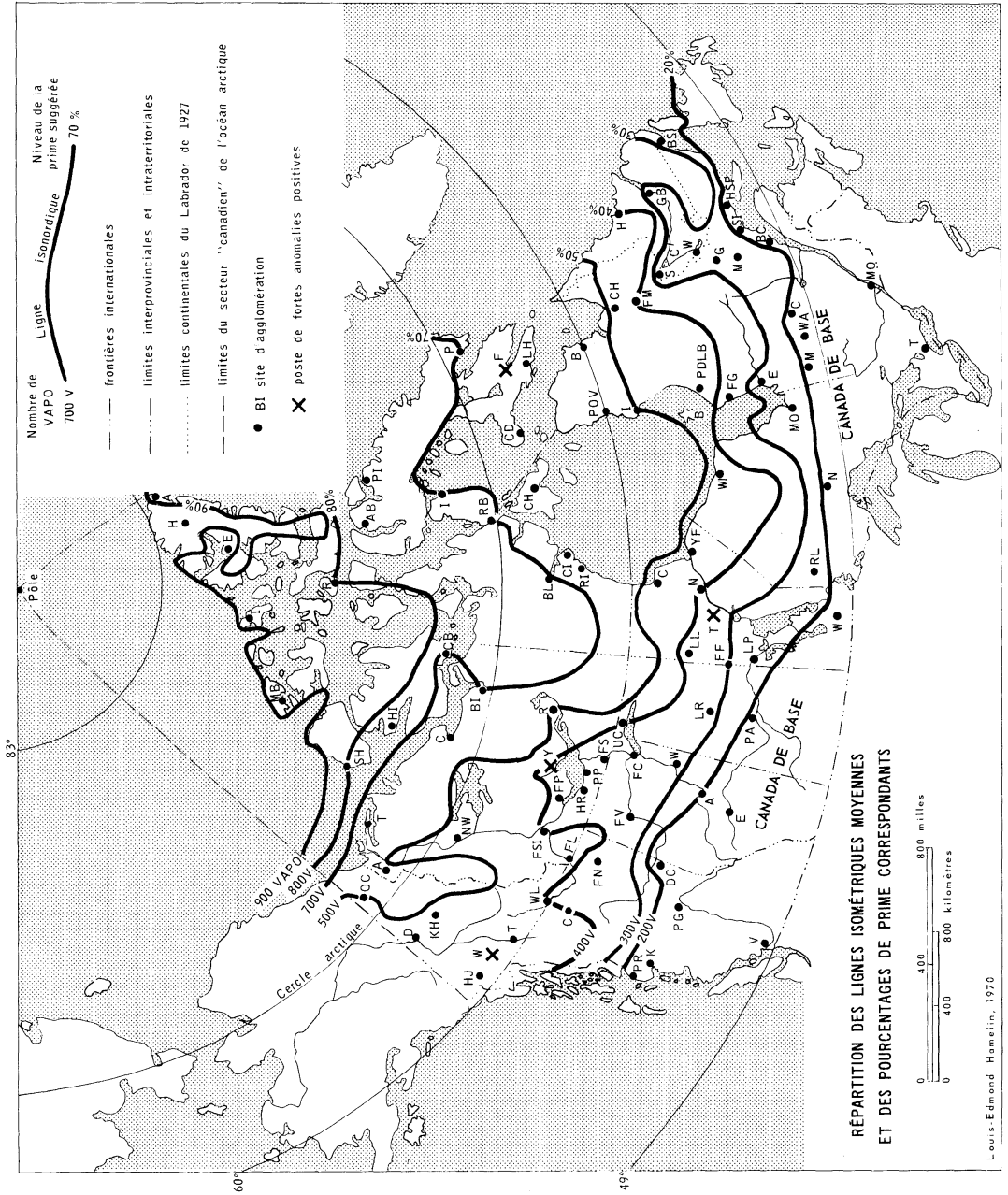
Les deux objectifs dominants de la deuxième partie de cette étude consistaient dans l'établissement d'une limite méridionale du Nord du pays et dans la mesure de l'accroissement différentiel de la nordicité. Cet anordissement se fait non pas suivant les latitudes mais d'après des pentes et des gradients qui réfléchissent la combinaison des facteurs considérés. De tels faits majeurs vont se retrouver dans le système de primes que nous allons maintenant suggérer.

III — SUGGESTIONS D'UNE PRIME GRADUÉE

Il ressort de ce qui précède que la main-d'œuvre nordique travaille dans des conditions de pénibilité réelle, qu'il existe une certaine tradition de bonus et qu'une meilleure connaissance de la nordicité permet d'envisager un système plus systématique d'indemnité. Étant donné que le Nord ne possède pas toute la main-d'œuvre nécessaire à son développement rapide, l'importation de travailleurs reste obligatoire. Afin d'attirer les meilleurs collets, blancs et bleus, — et non pas seulement les sans-travail qui n'offrent que peu de résistance à se déplacer — il faut prévoir des salaires à prime ; une main-d'œuvre plus chère ne devient jamais trop chère lorsqu'elle peut se caractériser par une forte rentabilité. Bref, le salarié nordique doit toucher outre son traitement de base, les gains normaux associés aux excédents de travail (s'il en fait), les avantages sociaux comme tout citoyen et, enfin, une indemnité additionnelle en référence au préjudice du Nord.

1. *Un système pour l'ensemble du Nord canadien*

Nous rompons ici avec la tradition de l'économie libérale suivant laquelle le niveau des primes est réinventé presque chaque fois par chacun des employeurs particuliers : tel ministère de tel gouvernement (fédéral, provincial et même étatsunien), telle entreprise publique (Hydro), telle grande compagnie privée ou autre organisme du genre. De plus, ces employeurs ayant des opérations souvent très limitées sur le plan spatial, le Canada connaît une multitude de régimes de prime indépendants sans avoir pour autant de système intégré ; peu de choses étaient en commun entre la pratique de tel organisme d'exploitation des ressources dans la vallée du Mackenzie, celle d'un ministère dans le Nouveau-Québec et celle des affaires militaires dans l'archipel arctique. Au contraire de ces situations disparates, la prime que nous allons suggérer part de considérations plus universelles ; elle englobe l'ensemble du territoire canadien ; au départ, elle ne fait pas de distinction entre les employeurs ; pour tous, elle prévoit un même niveau d'avantages fondamentaux ; enfin, il s'agit d'une prime-bloc.



Louis-Edmond Hamelin, 1970

Figure 4 Répartition des zones isonordiques moyennes et des pourcentages de primes correspondants

La figure 4 porte un double message ; dans l'échelle de gauche, les isolignes nordiques (rassemblant les points d'égalie nordicité) sont indiqués en VAPO suivant la méthode exposée dans la partie précédente de ce texte. Ainsi, Dawson au Yukon possédant une nordicité de 435 unités (tableau 7) se trouve localisée entre les isolignes 400 et 500. Les traits majeurs de 200, 500 et 800 VAPO forment les limites méridionales du Nord, du Grand Nord et de l'Extrême Nord (figure 1). L'échelle de droite donne les pourcentages correspondants aux VAPO en vue de l'établissement de la prime à verser ; par exemple, 50% équivalent à 500 VAPO dégage un bonus de \$1 500 par an (\$3 000 à 50%) ; c'est le cas, à quelques dollars près, d'Aklavik dans le delta du Mackenzie ; Schefferville ayant 295 VAPO (tableau 6) mériterait une allocation totale de \$885 par an. Le tableau 9 fournit d'autres exemples établis d'après la pente de la nordicité globale du Canada. L'on calcule la prime en appliquant le pourcentage approprié au montant maximal (\$3 000).

LISTE DES TOPONYMES

- Au nord du seuil de 90%	FG	Fort George
H Hazen (lac)	FM	Fort McKenzie
- De 90% à 80%	FN	Fort Nelson
A Alert	FP	Fort Providence
E Eureka	FS	Fort Smith
I Isachsen	FSI	Fort Simpson
MB Mould Bay	FV	Fort Vermilion
- De 80% à 70%	H	Hopedale
AB Arctic Bay	HJ	Haines Junction
HI Holman Island	HR	Hay River
PI Pond Inlet	LL	Lynn Lake
R Resolute	LR	La Ronge
SH Sachs Harbour	PP	Pine Point
- De 70% à 50%	T	Thompson *
A Aklavik	UC	Uranium City
B Bellin (Payne)	W	Waterways
BI Bathurst Inlet	WL	Watson Lake
BL Baker Lake	Y	Yellowknife *
C Coppermine	- De 30% à 20%	
CB Cambridge Bay	BS	Blanc-Sablon
CD Cape Dorset	C	Churchill Falls (Hamilton)
CH Coral Harbour	E	Eastmain
CI Chesterfield Inlet	G	Gagnon
F Frobisher *	GB	Goose Bay
I Igloolik	LP	Le Pas (The Pas, sic)
LH Lake Harbour	M	Manic 5 (Daniel Johnson)
POV Povungnituk (Puvirnituk)	MO	Moosonee
P Pangnirtung	RL	Red Lake
R Rankin Inlet	S	Schefferville
RB Repulse Bay	W	Wabush, Labrador City et Fermont
T Tuktoyaktuk	- Au sud du Nord ou Canada de base	
- De 50% à 40%	(Ecoumène principal et Pré Nord)	
B Archipel de Belcher	A	Athabasca
C Churchill	BC	Baie-Comeau
CH Chimo (rive gauche)	C	Chibougamau
D Dawson	DC	Dawson Creek
FL Fort Liard	E	Edmonton
I Inoucdjouac (Inujjuaq)	HSP	Havre-Saint-Pierre
KH Keno Hill	K	Kitimat
NW Norman Wells	M	Matagami
OC Old Crow	MO	Montréal
PDLB Poste-de-la-Baleine	N	Nakina
R Reliance	PA	Prince Albert
T Teslin	PG	Prince George
W Whitehorse *	PR	Prince Rupert
WI Winisk	SI	Sept-Iles
YF York Factory	T	Toronto
- De 40% à 30%	V	Vancouver
C Cassiar	W	Winnipeg
FC Fort Chipewyan	WA	Waswanipi

* Anomalies. Mention de quelques postes seulement.

Comme nous l'avons signalé, le niveau maximal de l'allocation serait de \$ 3 000 par an pour n'importe quel travailleur importé¹⁴. Ce seuil théorique qui comprend à la fois la prime personnelle et la prime de vie chère pourrait difficilement être abaissé à \$ 2 000 car, vers 1958, le gouvernement fédéral utilisait déjà une semblable masse monétaire ; l'évolution de la monnaie et des prix au cours des dernières années plaide en faveur du niveau que nous suggérons. En fait, dans notre système, aucun lieu du Canada ne souffre assez de nordicité pour mériter des émoluments de \$ 3 000. De toute façon, si un employeur désirait utiliser un autre niveau maximum (par exemple \$ 4 000) il pourrait le faire tout en gardant l'échelle et la méthode de calcul qui suivent. Le principe absolument fondamental dans l'attribution du nouveau système de primes repose sur le comportement de la nordicité globale elle-même. L'allocation refléchit le faciès nordique du Canada ; l'indemnité paie précisément le coût du Nord total et non pas seulement celui du climat physique ou de la distance ; la prime cesse d'être le reflet de la « générosité » de l'employeur ou de la faiblesse syndicale des employés. Partir de la nordicité, c'est rendre la récompense plus équitable et plus objective. Le gradient de la nordicité et celui de la prime sont les mêmes.

Tableau 9 Exemples de primes calculés au niveau des isolignes moyennes

<i>Isolignes en VAPO</i>	<i>Pourcentage de prime</i>	<i>Lieu d'application</i>	<i>Prime par an en % de \$3 000</i>
Entre 200 et 300	Entre 20 et 30%	Wabush. Le Pas Manic V	Si à 25% = \$ 750
Entre 300 et 400	Entre 30 et 40%	Fort George Fort Vermillion	Si à 35% = \$1 050
Entre 400 et 500	Entre 40 et 50%	Poste-de-la-Baleine Teslin	Si à 45% = \$1 350
Entre 500 et 700	Entre 50 et 70%	Rankin. Copper Mine Déroit d'Hudson	Si à 60% = \$1 800
Entre 700 et 800	Entre 70 et 80%	Arctic Bay. Holman Island	Si à 75% = \$2 250
Entre 800 et 900	Entre 80 et 90%	Mould Bay. Isachsen	Si à 85% = \$2 550
Entre 900 et 1 000	Entre 90 et 100%	Déroit de McClure Calotte d'Ellesmere	Si à 95% = \$2 850

La formule de l'établissement de la prime ordinaire serait donc :

$$P = N\% \times \$ 3 000$$

P = prime

\$ 3 000 = donnée maximale en dollars.

N = coefficient de nordicité conformément aux VAPO.

¹⁴ Nous parlons d'une prime monétaire mais celle-ci pourrait être convertie en paiements d'un logement, en bourses d'études pour les enfants, en fonds de pension ou autres formes d'avantages.

Appliqué à l'ensemble du Canada, un tel système d'allocations appelle les réflexions suivantes : d'abord, il corrige le régime qui prévoyait des montants uniformes sur de longues tranches latitudinales ; avec notre façon de voir, l'employé d'Ellesmere toucherait davantage que son homologue vivant sur les rives du détroit d'Hudson (comparaison des figures 2 et 5). La gradation qui s'étend jusqu'à l'extrémité du pays est un élément de justice pour tout travailleur. De plus, la prime nouvelle vaut autant pour les lieux maritimes que pour les sites terrestres, précision importante dans le cas d'un pays aussi largement pénétré par les eaux maritimes que le Canada ; ainsi, l'on pourrait dorénavant calculer le bonus à verser à des marins, des prospecteurs ou des chercheurs qui travailleraient dans les chenaux arctiques, dans la Mer d'Hudson ou sur la plateforme continentale polaire ; cette préoccupation n'est plus inutile depuis l'aventure du *Manhattan*. C'est donc tout le Nord du Canada et non pas seulement son nord terrestre, de propriété traditionnelle, qui devient objet de prime.

La figure 4 fera spontanément constater que les isolignes ne suivent pas les latitudes, le Nord ne réfléchissant pas seulement le distantiel. Chimo est à peu de chose près autant « primée » qu'Inuvik, pourtant située beaucoup plus au nord. Dawson a beau être à une latitude légèrement supérieure à celle de Frobisher et plus éloignée que cette dernière de la diagonale de Windsor-Lévis, l'ancienne cité aurifère touche moins que Frobisher ; pourtant, celle-ci bénéficie déjà d'une dénordification azonale. Le comportement nordique différentiel des façades canadiennes de l'Atlantique et du Pacifique réfléchit bien des disparités réelles. La limite méridionale de la région à prime commence à 400 milles plus au sud sur la côte est que sur la côte ouest du Canada. Les isolignes sont beaucoup plus étalées sur la façade de l'Atlantique que sur celle du Pacifique : 2 200 milles séparent les pourcentages de 20 et 90 (côté oriental) alors qu'il n'y a que 1 200 milles seulement entre les isolignes de 200 et 900 VAPO (côté occidental). Le long de la façade de l'Atlantique, le gradient des isolignes est élevé le long de Terre-Neuve et du Labrador (du 50^e au 55^e degré) mais lâche au nord du détroit d'Hudson ; du côté occidental du Canada, les lignes les plus rapprochées sont d'une part logées vers le 70^e degré de latitude à cause de l'océan arctique et d'autre part vers le 55^e degré par suite de la masse altitudinale. Enfin, si l'on considérait la partie centrale du Canada en fonction de ses deux façades, l'on constaterait d'abord que ce centre est légèrement déporté vers la droite (refoulé qu'il est par les anomalies positives, climatiques et économiques, du Mackenzie et de l'Alsama) et qu'il prend une position concave ; le tracé des isolignes de 800, 700, 500 et 300 montre bien ces deux traits. Ces constatations géographiques vont se traduire au niveau des primes par des montants relativement plus élevés dans le Centre Nord du Canada que sur les façades océaniques du pays ; un salarié de l'Ontario septentrional touche une prime plus forte que celle d'un salarié de même catégorie sis dans le Nord de l'Alberta ; de même une personne du Keewatin central par rapport à un immigré logé sur le littoral de l'Ungava arctique, régions pourtant sises à des latitudes voisines.

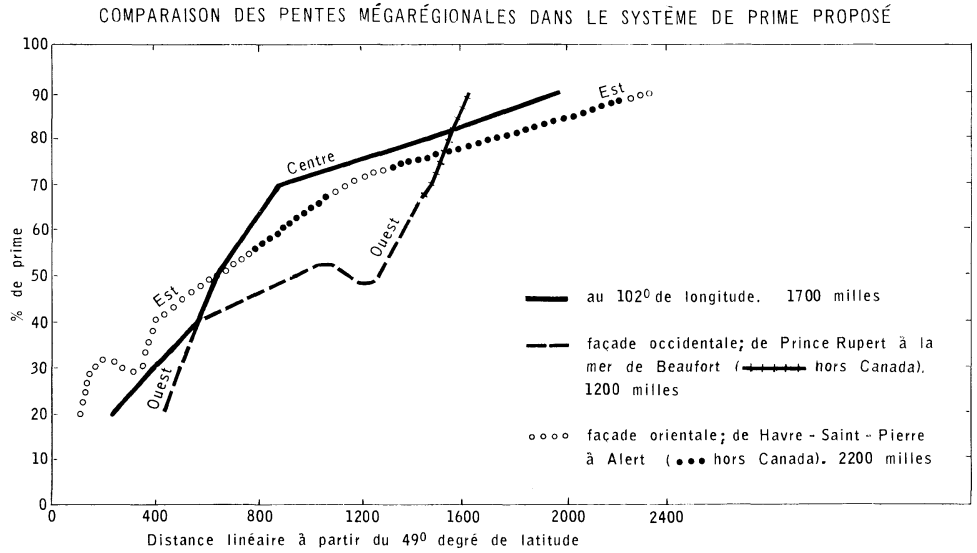


Figure 5 Comparaison des pentes mégarégionales dans le système de prime proposé

La figure 5, issue de la précédente, donne l'inclinaison spatiale des isolignes des allocations respectivement pour la façade orientale, pour le centre et pour la façade occidentale du Canada, et cela du 49^e degré de latitude à l'Océan Arctique. Dans le Canada de l'Ouest, un salarié toucherait un maximum de prime pour un minimum d'éloignement du Canada de base. La plus grande amplitude régionale entre les trois plans longitudinaux considérés (les deux façades extrêmes et l'intérieur) s'établit entre les 60^e et 70^e degrés de latitude ; l'accroissement de la prime peut aller jusqu'à \$ 900 par an au bénéfice d'un travailleur du centre par rapport à un employé de l'Ouest.

La prime, comme le Nord lui-même, est donc différentielle. Seul un système compréhensif permet d'en mesurer les contours tant généraux que particuliers.

Quelques ajustements particuliers

Nous voulons aborder maintenant quelques cas singuliers ou discuter de certains ajustements souhaitables. Nos considérations seront brèves car ces cas ne posent pas de problèmes majeurs et les expériences d'attribution des primes ont déjà conduit à un corpus de petits règlements souvent bien acceptables.

D'abord, il serait souhaitable d'étendre l'usage de la prime d'environnement. Sur les 65 000 personnes pouvant faire partie du marché du travail nordique, peut-être que 40% seulement d'entre elles bénéficient actuellement d'une forme ou l'autre d'allocations. Or, ce pourcentage reste en deçà de la proportion des 65 000 adultes effectivement au travail et dans un champ

d'emploi qui les rendrait éligibles aux bonus. Les anomalies semblent se rencontrer surtout dans la partie méridionale du Moyen Nord et au niveau des petits employeurs. L'extension de la prime doit toucher non seulement les Euro-canadiens mais aussi les Amérindiens ; un Indien du Pré Nord en séjour de travail dans le Grand Nord esquimau subit un dépaysement analogue (quoique de différente nordicité) à celui d'un Blanc qui, pour les mêmes raisons, passe de Toronto à Frobisher. Dans le calcul de la prime nordique, nous conseillons de tenir compte de la durée de présence du travailleur sur le chantier, comme les Soviétiques le font. La chose se pratique parfois au Canada ; à Resolute, les membres du personnel du *D.O.T.* touchent un bonus de 10% s'ils honorent leur contrat de douze mois. Dans le système que nous proposons, trois classes temporelles (certains systèmes étrangers en ont six) sont prévues, soit six mois, deux ans et plus de cinq ans pour lesquelles les pourcentages d'augmentation sont respectivement de 10%, 18% et 25%. Par exemple, un salarié de Chimo (Québec) bénéficie d'une échelle annuelle d'indemnité de \$ 1 377 (45,9% de \$ 3 000) et il gagne \$ 459 de prime s'il se tient au travail durant quatre mois (soit le tiers de son année) ; s'il reste un an et demi sa prime totale s'établirait comme suit : \$ 688 pour les six premiers mois et \$ 1 377 pour les douze mois suivants, suivant l'échelle fondamentale, \$ 137 comme supplément de résidence prolongée entre le sixième et le dix-huitième mois, soit un grand total de \$ 2 203 (c'est-à-dire une moyenne mensuelle d'indemnité de \$ 122). Au cours de la sixième année de travail, l'allocation annuelle monte à \$ 1 721. Cette prime à la durée offre certains avantages : elle décourage la mobilité de la main-d'œuvre, favorise l'accroissement de l'expérience au travail et alimente l'anordissement mental des migrants ; ce dernier aspect constitue l'une des meilleures conditions du recrutement de Nordistes permanents.

Un second ajustement concerne les salariés fortement rémunérés, ingénieurs, géologues, cadres d'administration . . . Sur eux, la prime annuelle de \$ 1 200 de Gillam n'a que très peu d'attrait ; dans l'hypothèse d'un gain de base de \$ 12 000, une telle allocation ne représente que 10% des revenus ; une récompense aussi faible peut s'avérer insuffisante pour vaincre les fortes résistances au déplacement qu'alimentent les habitudes de la profession et peut-être l'épouse. De plus, la partie « coût de la vie » qui est incluse dans l'allocation-bloc, est insuffisante pour cet ingénieur, étant donné qu'il dépense davantage qu'une famille ouvrière moyenne. Pour pallier à cette situation défavorable à la mobilité du personnel de cadre, nous proposons que les travailleurs dont le traitement nu dépasse \$ 12 000 par an se voient offrir une indemnité calculée sur un maximum de \$ 6 000 (à la place de \$ 3 000). Ainsi, un tel salarié, œuvrant à Gillam, toucherait \$ 2 400 d'excédent statutaire par an, soit une prime équivalant à 20% de son salaire de base. Malgré ce réajustement, le pourcentage des indemnités favorise encore les classes non supérieures d'employés ; relativement au revenu total, l'indemnité, même corrigée, continue d'avantager celui qui n'est pas déjà le mieux payé. Pour éviter de tomber dans une réglementation compliquée, nous ne distinguons pas d'autres seuils que celui de \$ 12 000. D'ailleurs, une partie des personnes

à grand talent et à forts revenus ont de bonnes chances d'être associées à la direction des entreprises ; elles sortent alors de la catégorie des salariés au sens strict.

En songeant davantage à la vie chère qu'à l'environnement, l'on pourrait établir un certain bonus pour plusieurs sections du Pré Nord, frange pionnière sise immédiatement au sud du Moyen Nord. Le Pré Nord possède moins de 200 VAPO et il n'est éligible qu'à moins de 20% de la prime ordinaire de \$ 3 000. D'après le tableau 7 et la figure 4, Chibougamau, Havre-Saint-Pierre, Matagami, Nakina en Ontario, Athabaska en Alberta, Dawson Creek en Colombie sont dans cette situation. Si l'on tenait à verser une indemnité aux travailleurs périnordiques, la manière de procéder resterait la même que pour les salariés du Nord proprement dit ; il faudrait d'abord faire le calcul des VAPO, traduire automatiquement ces résultats en pourcentage de prime et appliquer ce taux aux \$ 3 000 du maximum ; pour Sept-Îles, cette opération prévoit \$ 399 par an.

Même si le Nord du Canada est encore un pays d'hommes, il devient de mieux en mieux équilibré sur le plan de la répartition du sexe des travailleurs. Il s'approche ainsi des situations moins puritaines que l'on rencontre dans les Nord scandinave et russe. Il arrive même que le travailleur émigrant ne soit plus célibataire. En fonction des prestations à verser, la variabilité des conditions mérite certaines réflexions. Le cas le plus simple consiste dans un emploi nordique comparable pour chacun des conjoints ; si la communauté à deux peut diminuer l'isolement psychologique de chacun de ses membres, elle ne dénordifie pas le milieu pour autant ; chacun des deux reçoit une prime de même niveau. Si un seul des époux se trouve sur le marché du travail, une seule allocation complète est perçue, mais le conjoint d'accompagnement pourrait toucher une demi-prime qui serait éligible à la moitié de tous les suppléments usuels ; cette pratique encouragerait la venue des ménages. Quand il y a deux employeurs par famille : un employeur par conjoint ou deux employeurs différents pour un même salarié ayant deux emplois partiels, les distorsions deviendront moins grandes qu'auparavant avec l'acceptation du système universel que nous proposons. Une entente peut être facilement trouvée une fois que tous adhèrent à un même régime d'indemnité.

En somme, pour les ajustements comme pour l'établissement de la prime fondamentale, le calcul de la nordicité réelle constitue le premier pas de l'administrateur (hormis d'utiliser des documents généraux déjà compilés). Reste le problème de la précision de la prime que l'on veut offrir. On peut descendre au niveau de la nordicité exacte du lieu de travail et utiliser pour Chimo, par exemple, le chiffre de 459 VAPO (équivalant à \$ 1 377) ou se contenter de demeurer à l'intérieur des lignes isonordiques de 400 et 500 et faire les calculs à partir de la valeur moyenne de 450 ; ce qui conduirait à une prime annuelle de \$ 1 350. Cette seconde méthode a l'avantage de rendre les calculs plus rapides et elle fait éviter une différenciation spatiale qui pourrait paraître excessive.

Le système d'indemnité strictement nordique dont nous venons de présenter les caractères tant généraux que particuliers est, sous plusieurs rapports, différent du régime fédéral. Si les deux méthodes partent d'indices semblables, Ottawa utilise sept critères pondérés alors que nous en avons dix de même valeur. Nous considérons cinq sous-classes pour le seul facteur de la végétation alors que le régime fédéral s'en tient à la limite des arbres. Quant au critère « population », notre seuil maximum de 5 000 habitants n'arrive qu'à la moitié seulement de la masse démographique du système comparé. Ces quelques exemples montrent que, de part et d'autre, la perception du Nord est un peu différente. En ce qui concerne la calcul même de la prime, le système fédéral établit différemment chacune des trois parties de l'indemnité : l'environnement (appelé auparavant isolement), le coût de la vie et le coût des services ; cette façon, certes, est logique et défendable mais elle nécessite des opérations compliquées tout en restant approximative pour le coût de la vie. Nous ne calculons qu'une seule prime, en bloc, prétendant que notre indice, plus global, permet de rejoindre les principales facettes de la réalité. En outre, l'administration d'une seule prime est une opération plus simple que celle qui doit traiter de trois unités distinctes. Une autre différence importante entre ces deux régimes concerne le supplément que nous suggérons d'offrir aux travailleurs en durée prolongée au travail ; cette clause me semble nécessaire pour combattre la mobilité des Nordistes temporaires. Peut-être que nous accordons une plus grande attention aux territoires nordiques comme tels. Le système fédéral a considéré toutes les « périphéries » du Canada, le Nord comme le Sud-Est et le Sud-Ouest du pays ; aussi s'est-il moins soucié de fixer la limite méridionale du Nord et de traiter des eaux marines sises à l'intérieur du pays. Enfin, il n'a guère fait accroître les primes à l'intérieur de l'immense archipel arctique.

Bref, si le régime appliqué par le gouvernement fédéral nous semble bon, le nôtre nous apparaît plus simple, plus nordique, plus apte à combattre la mobilité et meilleur pour attirer les cadres. Nous avons conscience que notre système comporte aussi ses propres insuffisances.

CONCLUSION

En terminant, nous aimerions entrevoir les effets de la prime proposée chez la masse des travailleurs et au niveau d'une vie de travail.

Suivant le tableau 8, la principale masse démographique du Nord se trouve localisée dans le Moyen Nord ; or, les pourcentages de prime y sont relativement faibles puisqu'ils varient de 20 à 50% seulement du maximum (c'est-à-dire de \$ 600 à \$ 1 500 par an). Pour les payeurs, cette constatation est encourageante vu que la grande majorité des allocations se situent bien en deçà du maximum annuel de \$ 3 000. Seize pour cent seulement de la masse monétaire à verser viendra de primes établies à un niveau supérieur à \$ 1 500. Si chaque travailleur du Nord — tel que défini dans la première

partie — gagnait la même prime, soit \$ 1 000 par an et si ces calculs étaient faits au niveau des mégazonnes seulement, les masses « primales » seraient réparties comme suit (tableau 10).

Tableau 10 Répartition zonale théorique de la masse des primes Nord canadien

<i>Mégazone</i>	<i>Nombre très approximatif des travailleurs</i>	<i>Pourcentage moyen de nordicité</i>	<i>Masse primale (en dollars)</i>	<i>Pourcentage des primes versées</i>
Grand Nord et Extrême Nord	5 000	65	3 250 000	16
Moyen Nord (partie septentrionale)	25 000	35	8 750 000	42
Moyen Nord (partie méridionale)	35 000	25	8 750 000	42
TOTAL	65 000 *		20 750 000	100%

* Parmi ces travailleurs, seuls les non-résidents sont habituellement éligibles aux indemnités nordiques. Ce tableau n'a pour but que d'entrevoir la répartition très grossière de la masse monétaire des primes.

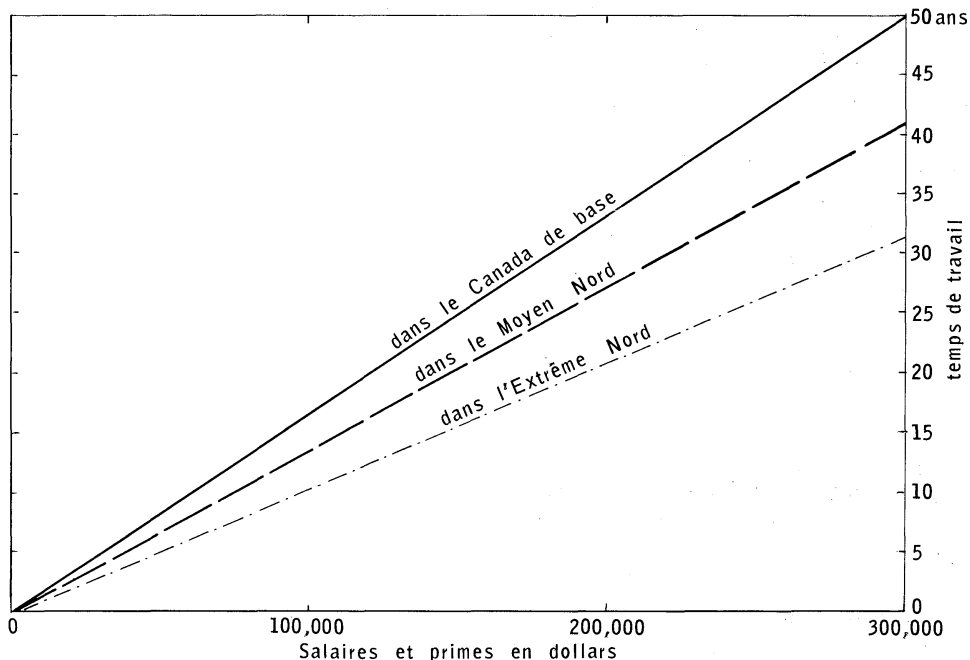
Ainsi, la majorité des primes versées le seraient à des niveaux médians de \$ 750 et de \$ 1 050 par an. Quant à la majorité des travailleurs, ils auront l'avantage d'être situés bien au sud de la zone de la nuit polaire et de vivre dans des conditions climatiques dures mais non périlleuses.

Au niveau d'une vie de travail, que peut représenter la prime suggérée ? Voyons un exemple théorique sous plus d'un aspect. Mettons en hypothèse que le salaire annuel moyen de trois individus sera pendant toute leur vie de \$ 6 000 et qu'ils pourraient travailler pendant une période maximum de 50 ans¹⁵. L'un vit dans le Canada de base, l'autre est en séjour de travail dans le Moyen Nord dans un lieu où la nordicité s'établit à 30% et le dernier travaille dans l'Extrême Nord à un point de 85% de nordicité. L'on a fait abstraction de l'impôt.

Gagner \$ 6 000 par an pendant 50 ans crée une masse monétaire de \$ 300 000 ; c'est le gain du Sudiste. Le migrateur du Moyen Nord gagne, outre son salaire, \$ 900 de prime fondamentale auxquels s'ajoute l'apport de durée prolongée à l'emploi, soit un revenu total de \$ 7 125 par an ; plutôt que de gagner \$ 300 000 en 50 ans, il le fera en 42 ans, c'est-à-dire en huit de moins. Dans l'Extrême Nord, la prime étant plus élevée, l'âge possible

¹⁵ Il n'y a pas nécessairement contradiction entre le fait de passer sa vie dans le Nord et être toujours un travailleur en migration ; les ouvriers qui se déplacent de chantier en chantier sont dans ce cas.

PRIME ET VIE DE TRAVAIL DANS LE SYSTÈME PROPOSÉ



Louis-Edmond Homelin, 1970

Figure 6 Prime et vie de travail dans le système proposé

de la retraite du travailleur arrivera encore plus tôt. Avec un coefficient nordique de 85%, la prime annuelle fondamentale s'établit à \$ 2 550 auxquels s'ajoute le surplus de durée de \$ 637,50, ce qui fait, avec le salaire, \$ 9 187,50 par an ; c'est en 32 ans seulement que ce travailleur atteindra la marge monétaire de \$ 300 000, il aura accumulé 50 ans alors que le Canadien du Sud devra continuer à travailler pendant encore 18 ans pour parvenir au même résultat. Mais, généralement, l'on ne passe pas toute sa vie dans le Nord, du moins comme travailleur temporaire. Dans l'hypothèse que l'on n'y reste que cinq ans et à 30% de nordicité, cela assure plus de 5 000 dollars en prime seulement, sans compter les heures supplémentaires de travail bien rémunérées. Si l'employé vit une nordicité de 85%, toujours en 5 ans, la prime seule lui apporte environ trois fois plus d'argent. Raccourcir consciemment sa vie de travail, gagner davantage et vivre plus librement, voilà d'heureux résultats que fournissent les primes au travail nordique.

L'on souhaiterait que les suggestions précédentes soient prises pour une contribution à l'objectif général du développement économique du Nord ; en apportant des éléments d'harmonie dans un domaine plutôt anarchique et surtout en alignant les données sur des démarches strictement nordiques, nous pensons poursuivre une recherche utile. Mais il ne faudrait pas attendre

du système suggéré la solution de tous les problèmes de la main-d'œuvre nordique. L'un de ceux-là concerne le décalage de statut, de mentalité et de revenus entre le migrant temporaire et le résident, que celui-ci soit un Euro-canadien ou un Amérindien ; peut-être que les syndicats ou les gouvernements pourraient entreprendre au plus tôt des actions appropriées en vue de réduire les dénivellements qui jouent au détriment du résident ; les Canadiens qui ont fait du Nord leur patrie ont toujours été fort peu nombreux et ils continuent à se plaindre de ne pas recevoir des Sudistes les encouragements qui seraient à la hauteur de leurs sacrifices. Nous ne voudrions pas que la prime aux travailleurs temporaires puisse jouer contre les habitants permanents, en d'autres termes jouer contre les Nordistes enracinés.

BIBLIOGRAPHIE *

- AMBROSE, P., « Patterns of Growth in the Canadian Labour Force. 1951-1961 ». *The Canadian Geographer* — LGC, Vol. XIV, n° 2, 1970, p. 139-157.
- ARMSTRONG, T.E., « Regional Wage Differentials in Alaska, Northern Canada and Northern USSR, 1966 ». Manuscrit destiné à *Polar Record*, Cambridge, 1970.
- BURKHANOV, V.F., « Criteria for determining an engineering geographic boundary of the north of the USSR ». Traduit du russe dans *Soviet Geography*, New York, Vol. XI, 1970, p. 24-32.
- CANADA. DOMINION BUREAU OF STATISTICS, *Données sur la main-d'œuvre*.
- CANADA, *Northern Science Research Group*, Department of Indian Affairs and Northern Development, Ottawa. Nombreuses publications se rapportant aux postes du Nord.
- CANADA, METEOROLOGICAL BRANCH, *Climatological Index Map. Carte de l'Index climatologique*, Carte n° CDS-7-69, Ottawa, 1969 (pour accompagner les « Isolated Posts Regulations »).
- CANADA, PAY RESEARCH BUREAU, *An exploratory Study of Northern Compensation Policies and Practices*, Ottawa, 1970, 45 pages, appendice.
- CANADA, TREASURY BOARD, *Isolated Posts Regulations*, Ottawa, 1958, 35 pages (avec amendements). *Information on Isolated Posts Regulations*, Ottawa, 1970, 16 pages (bilingue).
- CROSS, J.G., « Incentive Pricing and Utility Regulation », *The Q. Journal of Economics*, vol. LXXXIV, n° 2, 1970.
- ELLIS, E.A., « Education of the Eskimo for Wage Employment », *Canadian Geographical Journal*, vol. LXXIII, n° 5, 1966, p. 146-155.
- HAMELIN, L.E., *Les travailleurs des centres pionniers au Canada*, Télémission enregistrée, Radio-Canada, Montréal, programme du 7 décembre 1960.
- HAMELIN, L.-E., « Un indice circumpolaire », *Annales de Géographie*, Paris, n° 422, 1968, p. 414-430 (une liste des critères apparaissait dans *North*, Ottawa, vol. II, n° 4, 1964, p. 17).
- METTON, A., « Le personnel des chantiers de la Manicouagan et des Outardes », *Cahiers de Géographie de Québec*, n° 29, 1969, p. 242-250.
- QUÉBEC, *Entente intervenue entre le Gouvernement du Québec... et la Corporation des enseignants du Québec... 1968* (les pages 62-63 traitent des primes sur la Côte-Nord).
- UNITED STATES, UNIVERSITY OF ALASKA, « Comparative housing cost analysis », *Review of Business and Economic Conditions*, College, vol. VI, n° 5, nov., 1969, 16 p.
- WILSON, C., *Climatology of the Cold Regions*, Northern Hemisphere I. Hanover, CRREL, June 1967, 141 p. ; Northern Hemisphere II, *idem*, August 1969, 158 p.
- Diverses données officielles et non officielles du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et de certains employeurs dont la Direction générale du Nouveau-Québec.

* N.B. L'auteur tient à remercier les personnes ou institutions qui lui ont fait connaître des documents pertinents à sa recherche : Louise Dion, Christian Morissonneau, Benoît Dumont et Roger Beaudoin de Québec ; le Conseil du Trésor, le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Bureau des Statistiques, A.B. Yates, Jaffray Wilkins et N.R.G. Smith d'Ottawa ainsi que A.E. Safarian de Toronto.

RÉSUMÉ

La prime aux travailleurs nordiques constitue une forme volontaire de modification des disparités salariales du pays. Cette étude de portée appliquée comprend trois parties. La première, factuelle, consiste dans la présentation des différentes caractéristiques de la main-d'œuvre du Nord et des régimes de primes actuellement versées. Cette main-d'œuvre montre un profond déséquilibre entre l'offre et la demande au niveau des chantiers, des saisons et des catégories de salariés, d'où forte mobilité des travailleurs. Quant aux primes actuelles, elles forment un ensemble anarchique de régimes indépendants dont le mieux constitué, au Canada, est celui du gouvernement fédéral. La deuxième partie du texte est plus proprement conceptuelle et elle se divise également en deux sections. La première traite des types, des problèmes et des effets généraux des primes. La seconde présente une définition, une délimitation et une zonation du Nord au moyen d'un indice permettant la quantification de la nordicité, base du calcul des indemnités.

La troisième partie de cette étude suggère un système massif de primes, universel et applicable à l'ensemble du Nord canadien. Le calcul se fait simplement en appliquant un pourcentage approprié à une masse monétaire maximale. Du sud au nord du Canada, la prime s'échelonne de \$600 à \$2 700 par an. Cependant, étant donné la répartition des travailleurs, la majorité des primes ne dépasseront pas \$1 000. Certains ajustements sont prévus, concernant la prolongation du séjour et la participation du conjoint. Un travailleur de l'Extrême Nord, avec le secours de sa prime, gagnera en 32 ans un revenu qui nécessiterait 50 ans de travail dans le Sud du Canada. Une prime saine et unique peut favoriser le développement harmonieux du Nord.